

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100702-0000005667-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 05/07/2010

Réception par le Prefet : 05/07/2010

Publication : 09/07/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-9-1-12

Séance du vendredi 2 juillet 2010

ECHANGES AVEC LE LOT-ET-GARONNE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise la prise en charge des billets d'avion par le budget départemental de la délégation du Conseil Général qui se rendra dans le Lot-et-Garonne du 5 au 8 juillet 2010 ;
La dépense, estimée à 5 000 €, sera imputée au programme J618, ligne 67-33-678-3276-029.
- approuve la liste des membres de la délégation du Conseil Général concernés par ce mode de déplacement.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions